

Consultation 06/2023 pour la sélection d'un expert en charge du cadre réglementaire et fiscal de l'écosystème de paiement dans le cadre du projet « Développement des réseaux d'agents de paiement dans le Nord-Ouest tunisien »

Présentation du conseil bancaire et financier :

Le Conseil Bancaire et Financier « CBF » est un organisme professionnel qui regroupe les banques et les établissements financiers. Actuellement, le CBF compte 22 banques universelles, 2 banques offshores, 2 banques d'affaires, 8 compagnies de leasing et 2 sociétés de factoring.

Lieu de concertation, le CBF défend les intérêts de ses membres, informe ses adhérents des décisions réglementaires qui concernent l'exercice de leur activité.

Acteur principal pour la mise en œuvre d'une politique active d'informations destinées à mieux faire connaître la profession bancaire.

Article 1 Contexte de la mission :

Dans le cadre de la stratégie nationale de l'inclusion financière et de decashing, le CBF a obtenu une subvention de la part du projet Inclusion financière en Tunisie – IFT de la GIZ pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Développement des réseaux d'agent de paiement dans le Nord-Ouest tunisien ».

Le projet vise à accroître l'accès aux services financiers formels et l'inclusion financière des personnes à faible revenu économiquement actives installées dans les zones rurales et périurbaines du Nord-ouest tunisien à travers le développement de réseau d'agent de paiement (points de dépôt et de retrait d'argent).

Dans le cadre de ce projet, le CBF se propose de sélectionner un expert qui sera en charge d'assister le comité de concertation en vue d'émettre des recommandations et d'identifier les bonnes pratiques en vue d'améliorer le cadre réglementaire et fiscal existant des EdPs en Tunisie.

Article 2 L'objectif de la mission :

La présente mission a pour objet l'accompagnement du CBF dans l'élaboration des recommandations en vue améliorer le cadre réglementaire et fiscal actuel. Il est notamment attendu du prestataire d'assister le CBF dans :

- L'identification du cadre règlementaire et fiscal applicable aux EdPs ;
- L'identification les avantages et les inconvénients du cadre actuel ;
- Le benchmark d'au moins 3 pays comparable au contexte tunisien ;
- L'animation du débat / échange du comité de concertation en vue de faciliter l'identification des recommandations et des bonnes pratiques ;
- La proposition d'un projet de recommandation (des propositions d'adaptation des textes existants et proposition de nouveaux textes réglementaires, etc) à l'issue des débats du comité de concertation

Article 3 Résultat attendus :

- Elaborer d'un état des lieux du cadre réglementaire et fiscal des EdPs en Tunisie.
- Identifier les expériences aux niveaux internationale en Termes de cadre réglementaires et fiscal.
- Faciliter les réunions du comité de concertation en vue d'émettre des recommandations.

Article 4 Livrables attendus :

Au terme de son intervention, le prestataire doit soumettre au CBF les documents listés ci-dessous en français.

N°	Désignation du livrable	Caractéristique
1	Etat des lieux et benchmark	Ce livrable identifiera les principales problématiques réglementaires et fiscales des EdPs. Il se concentrera sur les difficultés / obstacles rencontrés par les EdPs. Il devra



		dans un second temps identifier au moins trois pays ayant déjà mise en place un écosystème d'EdPs comparable au modèle tunisien et présenter les mesures réglementaire et fiscal mise en place.
2	Recommandations et bonne pratiques	Ce livrable portera sur les recommandations et les bonnes pratiques retenues lors des débats du comité de concertation.

Article 5 Mode de règlement des prestations:

Les paiements se feront, contre la présentation de facture en quatre exemplaires originaux, par virement au compte bancaire indiqué dans l'Acte d'engagement (soumission).

Le règlement du montant sera effectué sur la base des livrables approuvés par le CBF. Le planning de paiement sera comme suit :

Livrables	Taux de facturation
Etat des lieux et benchmark	50% après validation du livrable
Recommandations et bonne pratiques	50% après validation du livrable

Article 6 Délai de réalisation de la mission

La prestation objet de la présente consultation commence à partir de la date de signature du contrat des deux parties. Le délai global de réalisation de l'intervention est fixé à 3 mois calendaires jusqu'à la clôture du projet 30/09/2023 sauf dérogation du bailleur de fonds pour une charge de travail estimative de (27 H/J).

Article 7 Méthodologie et procédures d'évaluation des offres :

La commission d'évaluation procèdera à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et proposera de lui attribuer une note technique et une note financière.

La première étape de l'évaluation consiste à ouvrir les offres techniques et de les évaluer selon le tableau de notation technique. La seconde étape consiste à ouvrir les offres financières uniquement des offres techniques qui auront atteint la moyenne à savoir 70 points.

Notation technique :

Une offre qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette étape. La note technique sera attribuée comme suit :

Critère d'évaluation	Pondération	Note Min	Note Max
Niveau académique			20
<ul style="list-style-type: none"> Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 4) Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac +5 ou plus) Doctorat 	5 10 20	5	20
Expérience professionnelle			30
<ul style="list-style-type: none"> Moins de 05 ans d'expérience générale Entre 05 et 10 ans d'expérience générale 10 ans d'expérience générale et plus 	5 15 30	15	30
Expérience professionnelle dans des établissements bancaires, microfinance et/ou moyen de paiement			30
<ul style="list-style-type: none"> Moins de 03 ans d'expérience générale Entre 03 et 5 ans d'expérience générale 5 ans d'expérience générale et plus 	5 15 30	15	30



Référence dans des missions d'accompagnement à l'obtention d'agrément de paiement	10		
• Moins de 01 références	0		
• Entre 01 et 03 références	5	5	10
• 03 références ou plus	10		
Référence dans des missions d'assistance et/ou conseil et/ou étude du cadre fiscal	10		
• Moins de 01 références	0		
• Entre 01 et 03 références	5	5	10
• 03 références ou plus	10		

NB : L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives

Ainsi, l'offre qui sera retenue techniquement doit répondre aux deux conditions suivantes :

- ayant obtenu la note minimale requise pour chaque critère ;
- ayant obtenu une note technique totale supérieure ou égale à **70**.

La note technique totale (NT) est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère. La note technique minimale totale requise est de 70 points/100.

Notation Financière :

La commission classera les offres financières d'une façon croissante. Elle attribuera la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

$$\text{Note Financière de l'offre (i)} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

i:représente l'offre à évaluer.

Note globale :

Pour la note globale, qui déterminera le rang des offres, l'évaluation technique sera pondérée avec 70% et l'offre financière avec 30%.

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = \text{Note Technique de l'offre (i)} \times 70\% + \text{Note Financière de l'offre (i)} \times 30\%$$

L'offre ayant obtenue la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

Article 8 délai et contenu des offres :

Les offres doivent parvenir au CBF sous plis fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remis directement au Bureau d'Ordre Central de la CBF (contre décharge) à l'adresse suivante :

13, Rue Omar Ibn Kaddeh Montplaisir, 1073 Tunis - B.P 45 Tunis – Belvédère

Portant le numéro de la consultation et son objet et la mention suivante :

« À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Consultation 06/2023 pour la sélection d'un expert en charge du cadre réglementaire et fiscal de l'écosystème de paiement



Au plus tard le 14/ 07 /2023 à 12h00 le cachet du bureau d'ordre fait foi.

Pour toute question ou demande de clarification , veuillez contacter manai.fethi@cbf.org.tn - atri.amira@cbf.org.tn avant le 11/07/2023

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés et doit être présentée comme suit:

Enveloppe extérieure

L'enveloppe extérieure contient les pièces administratives et deux enveloppes intérieures distinctes « A » et « B ». Les documents administratifs à insérer dans cette enveloppe extérieure sont :

1. Copie du registre national des entreprises/patente ;
2. Autorisation de travail dument signé par l'employeur.(pour le cas d'un employé salarié) ;
3. Quittance de paiement d'impôt ;
4. Quittance de paiement du dernier trimestre de la CNSS ;

Enveloppe « A » Partie technique : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

L'enveloppe « A » comprendra les documents techniques de l'offre du soumissionnaire :

1. Présentation du cabinet ;
2. Les références du soumissionnaire dans le domaine ;
3. Curriculum Vitae détaillé ;
4. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles des membres de l'équipe (Attestation, bon de commande, contrat ...).

Enveloppe « B » Partie financière : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

Les documents financiers à insérer dans cette enveloppe intérieure sont :

1. Soumission (Annexe 1) ;
2. Bordereau des prix (Annexe 2).

Article 9 confidentialité :

Le prestataire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Article 10 Frais d'enregistrement :

Les frais d'enregistrement du présent marché sont à la charge du titulaire du marché.

Article 11 Règlement des litiges :

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

Fait à Tunis, le 04/07/2023

Conseil Bancaire et Financier





Annexe 1 : Soumission

Je soussigné
..... agissant en vertu des pouvoirs
qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....
..... Adhérent à la CNSS N°..... Inscrit au
registre national des entreprises sous le n°.....faisant élection de domicile à
.....
.....

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation N° 06/2023 pour la sélection d'un expert en charge du cadre réglementaire et fiscal de l'écosystème de paiement, je m'engage et me sou mets à exécuter lesdites prestations conformément aux clauses de la présente consultation et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même des honoraires déterminés suivant mon offre financière dans le bordereau des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des prestations dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en TTC en Chiffre :

Montant en TTC en Lettre :

Le CBF se libérera des sommes qui me sont dues par virement à mon compte ouvert à la banque
..... Sous le numéro

- M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues à la présente consultation et dans les délais prescrits.
- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante jours (60) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.
- Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à, le

(Mention lu et approuvé manuscrite)

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 2 : Bordereau des prix

	Quantité (jour homme)	Coût Unitaire en DT HTVA	Total
Etat des lieux et benchmark			
Recommandations et bonne pratiques			
Total HTVA			
TVA ...%			
Total TTC			

Arrêté le présent bordereau en TTC à la somme de

.....

.....

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire